



CONDITIONS D'ANNULATION GROUPE ANNULATION PARTIELLE Applicables à partir du 1/09/2025

EN CAS D'ANNULATION :

Le choix concernant l'assurance doit être indiqué au moment de l'inscription.

Dans tous les cas, il vous sera retenu : 45 € par personne pour frais de dossier.

ANNULATION AVEC ASSURANCE :

Le montant du voyage vous sera remboursé en totalité sur présentation d'un certificat médical, datant du jour de l'annulation ou avant, déduction faite des frais précisés ci-dessus.

ANNULATION SANS ASSURANCE :

Si non souscription de l'assurance annulation, il vous sera retenu sur le montant total du voyage, et ce selon les Conditions Générales du Tourisme :

- De 60 à 30 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage
- De 30 à 21 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage
- De 7 à 2 jours avant le départ : 90 % du prix du voyage
- Moins de 2 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage

+ 45 € de frais de dossier

PRECISIONS :

Dans le cas où le participant annulé partageait la chambre, l'occupant restant se verrait dans l'obligation de régler le supplément appliqué à une chambre individuelle.

Et ce même en cas de souscriptions d'assurance, l'assurance ne rembourse pas le supplément chambre individuelle

Le montant final du voyage sera revu si la base de participants après les annulations venait à changer.

Le tarif final du voyage dépend du nombre de participants dans l'autocar